



PARAMÈTRES DE CONCEPTION ET D'AMÉNAGEMENT

Localisation

L'endroit où est ou sera installée la patinoire est probablement le paramètre le plus influent sur son caractère identitaire.

Il est peut-être loin le temps où chaque paroisse du Québec arborait fièrement sa patinoire, mais aujourd'hui encore, une multitude de parcs sont source de fierté dans la communauté et contribuent à son identité. C'est pourquoi les patinoires publiques sont souvent associées aux parcs, mais l'équation parc-patinoire ne va pas forcément de soi. Certains critères de localisation doivent être pris en compte pour assurer le succès populaire d'une patinoire.



PROXIMITÉ

- **Des gens** : répondant à la fois à des besoins de mobilité durable et d'accessibilité aux activités physiques, la patinoire doit être accessible à quelques jets de balles de neige. Cette proximité est primordiale en raison du développement urbain axé sur la densité de population. Les patinoires extérieures de quartier sont les compléments nécessaires au réseau des arénas municipaux où les plages horaires permettent difficilement les exercices de pratique individuelle des techniques de hockey.
- **Des services d'utilité publique** : électricité, eau courante, égouts, transport en commun et chauffage doivent être aisément disponibles. Non seulement ces services desservent avantageusement les usagers, ils diminuent aussi les risques de blessures chez les préposés à l'entretien. Et tout projet mettant à profit la proximité des services d'utilité publique pourra être réalisé à des coûts substantiellement réduits.

ORIENTATION

- **Par rapport au soleil** : éviter l'orientation nord-sud d'une patinoire de hockey dans l'axe longitudinal, car le rayonnement du soleil risque d'affecter négativement la zone des buts y faisant face, qui n'est pas protégée par la bande créant ombrage.
- **Par rapport aux voies de circulation** : que ces voies soient piétonnes ou ouvertes aux véhicules, l'axe longitudinal d'une patinoire de hockey doit leur être parallèle.
- **Par rapport au chalet** : ici l'orientation se conjugue à la proximité. L'aire qui entoure le chalet est souvent celle où la densité des usagers est la plus forte. Il est préférable d'y appliquer les mêmes règles que pour les voies de circulation tout en augmentant autant que possible la distance entre la patinoire et le chalet. Devant l'impossibilité de souscrire à l'une ou l'autre de ces conditions, l'installation d'un système protecteur (testé en situation réelle de dangerosité) est indispensable.
- **Pour les patinoires réservées au patinage libre** : le principal critère de localisation est l'implantation en parallèle avec l'axe longitudinal de la patinoire de hockey.
- **Par rapport au voisinage** : il est important d'éloigner la patinoire des résidences environnantes dans le but d'assurer la quiétude des citoyens. Il est sage et courtois d'installer un système d'éclairage principal équipé d'une minuterie et orienté vers les aires de pratique, à l'opposé des résidences. Les périodes d'utilisation doivent également tenir compte du voisinage.

TOPOGRAPHIE

- Idéalement, la surface d'une patinoire extérieure sera surélevée par rapport aux éléments qui composent son environnement. De ce fait, la pire menace (pluie abondante) se trouve amenuecée. L'accumulation d'eau se limitera à la pluie tombée directement à l'intérieur du périmètre de la patinoire. La planéité de la surface limitera d'autant plus la quantité d'eau que des points de drainage auront été prévus. De plus, il est facile de déposer la neige dans un espace situé à proximité sans risque d'ensevelissement.
- On peut aussi penser qu'une patinoire aménagée à même le sol d'une grande surface plane profitera des mêmes conditions, car le scénario est similaire. Toutefois, la capacité de drainage du milieu environnant risque de perturber ce bel équilibre. C'est une difficulté insurmontable quand la patinoire se situe à l'intérieur d'un bassin versant ou au bas d'une pente¹. Toute période de redoux accompagnée de précipitations liquides laissera des traces souvent indélébiles lors d'un regel en l'absence de drainage adéquat.
- Un relevé topographique, si sommaire soit-il (par exemple, des cordes tendues d'un bout à l'autre de la surface,) donne immédiatement une image relativement précise des dénivellations éventuelles ainsi que des points hauts et bas ponctuels sur lesquels on peut intervenir hors-saison. De telles données permettent de planifier les travaux plus efficacement.

1. Exception qui confirme la règle, les patinoires aménagées sur les plans d'eau devenus enneigés et dont l'épaisseur du couvert de glace est insuffisante pour pouvoir utiliser les appareils de déneigement adéquats. Ces patinoires tirent parfois profit de ces épisodes météo, car la pluie fait fondre la neige et renouvelle du même coup la surface de patinage.